

Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 17.01.2005
Produit: **FASTAC**

Version: 2.0

310 24 I
(30156081/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 17.01.2005

1. Identification de la substance/préparation et de la société

FASTAC

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Société:

BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
F-69134 ECULLY Cedex

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 49 64 57 33 Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
Tél.: 01 46 99 26 07 (après fermeture des bureaux)
Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

alpha-cyperméthrine

Teneur (W/W): 5,5 %
Numéro CAS: 67375-30-8
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 25, 37, 48/22, 50/53

solvant naphta

Teneur (W/W): $\geq 83,6\%$ - $\leq 87,8\%$
Numéro CAS: 64742-95-6
Numéro-CE: 265-199-0
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 10, 37, 65, 66, 67, 51/53

| Préparation de substances tensio-actives

Teneur (W/W): $\geq 7,9\%$ - $\leq 9,7\%$
| Symbole(s) de danger: Xi
| Phrase(s)-R: 10, 36/38, 53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Inflammable.

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Irritant pour les voies respiratoires.

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Peut entraîner une paresthésie.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, brouillard aqueux, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des bases fortes.
Séparer des agents oxydants.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz EN 141 type A (gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C)).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	aromatique(s)
Point d'éclair:	43 - 47 °C
Limite inférieure d'explosivité:	env. 1,0 %(V)
Limite supérieure d'explosivité:	env. 6,0 %(V)
Température d'auto-inflammation:	env. 485 °C
Densité:	env. 0,9 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
bases fortes, agent d'oxydation

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat/mâle/femelle: 853 mg/kg

CL50/par inhalation/rat/mâle: 1,15 mg/l / 4 h

DL50/par voie cutanée/rat/mâle/femelle: > 1.830 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses/lapin: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation/cobaye: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Indications complémentaires:

Peut entraîner une paresthésie.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

12. Informations écologiques**Ecotoxicité**

Toxicité vis-à-vis des poissons:

Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 0,056 mg/l

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Invertébrés aquatiques:

Daphnia magna/CE50 (48 h): 4 - 6,5

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Plantes aquatique(s):

Pseudokirchneriella subcapitata/CE50 (96 h): > 0,1 mg/l

Persistence et dégradabilité

Données sur l'élimination

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	6.1
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3351
	Dénomination du produit	PYRETHROIDE PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE 5%, HYDROCARBURES AROMATIQUES)

RID	: Classe	6.1
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3351
	Dénomination du produit	PYRETHROIDE PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE 5%, HYDROCARBURES AROMATIQUES)

Transport fluvial intérieur

ADNR	: Classe	6.1
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3351
	Dénomination du produit	PYRETHROIDE PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE 5%, HYDROCARBURES AROMATIQUES)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	: Classe	6.1
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3351
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE. (contains ALPHA-CYPERMETHRINE 5%, AROMATIC HYDROCARBONS)

Transport aérien

OACI/IATA	: Classe	6.1
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3351
	Dénomination technique exacte	PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE. (contains ALPHA-CYPERMETHRINE 5%, AROMATIC HYDROCARBONS)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.
N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: solvant naphta, alpha-cyperméthrine

Peut entraîner une paresthésie.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 17.01.2005

Produit: **FASTAC**

Version: 2.0

310 24 I

(30156081/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 17.01.2005

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

Phrase(s)-R

R10 Inflammable.
R21 Nocif par contact avec la peau.
R22 Nocif en cas d'ingestion.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques.

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1155, 1432, 1172

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 84.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

T Toxique
N Dangereux pour l'environnement.
Xn Nocif.
Xi Irritant.
25 Toxique en cas d'ingestion.
37 Irritant pour les voies respiratoires.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 17.01.2005
Produit: **FASTAC**

Version: 2.0

310 24 I
(30156081/SDS_CPA_FR/FR)
date d'impression 17.01.2005

48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
10	Inflammable.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur nos connaissances et ne présentent aucune garantie quant à certaines caractéristiques particulières. Il est de la responsabilité de l'acquéreur de nos produits de se conformer aux législations et prescriptions en vigueur.